L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

JOURNAL OFFICIEL DU CONSEIL GENERAL ET DE LA PREMIERE MUNICIPALITE—NOUVELLE-ORLEANS, SAMEDI MATIN, 25 NOVEMBRE 1848.

Imprimé et publié par
MAGNE & WEISSE,
No. 83 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS:
SAMEDI MATIN, 25 NOVEMBRE.

[illegible] nouvelles marquantes [illegible] de nature à intéresser le public. Ces [illegible] affichées à mesure qu'elles nous parviennent.

[illegible] Nous sommes invités à appeler particulièrement [illegible] sur la vente d'esclaves [illegible] succession de Mme F. Verret, qui [illegible] à la Bourse St Louis [illegible]. Cette vente comprendra [illegible] des jardiniers, des la[illegible] des domestiques [illegible] jeunes et beaux nè[gres] [illegible] d'une habitation [illegible]. Lesdits esclaves pourront être [illegible] depuis 10 heures [illegible] jusqu'au moment de la vente.

LA PRESSE LOCOFOCO ET LE GENERAL TAYLOR.

[illegible] les violentes diatribes dirigées [contre] le général Taylor par la presse locofoco [de] toutes les parties de l'Union. Les [journaux] démocrates ne trouvaient pas de termes assez méprisans pour qualifier le vieux soldat [illegible] un imbécile sexagénaire qui [devait au] hasard ou plutôt au concours habile [illegible] les victoires qu'il a remportées [illegible] au Mexique, tantôt un pauvre niais [illegible] aveuglément par des amis [illegible]. A les entendre, le général Taylor, [illegible] la fermeté et la noble [illegible] un jouet entre les [mains] des whigs, une sorte de mannequin qu'ils [voulaient] placer au pouvoir afin de le dominer [et d'ad]ministrer les affaires publiques à leur [gré].

[Ces] misérables fables, ces rapsodies de mau[vaise foi] n'ont heureusement produit aucun effet. [Aujourd'hui] que Taylor est élu président, il est [curieux de voir] un changement qui s'opère [dans le langage] de quelques journaux. L'ex-commandant en chef de l'armée de Rio Grande n'est plus un vieux imbécile, on a la bonté de [lui reconnaître] du tact, de l'intelligence et [illegible] de cette énergie sans laquelle un [homme] est un triste pantin dont les me[illegible] une ridicule [illegible] qu'ils exhibent au public. C'est [illegible] progrès que nous prenons plaisir à constater. Il n'est pas impossible que l'on convienne [un jour que] Taylor n'est pas au-dessous de Polk [illegible] et qu'il n'est pas absolument [indigne] de succéder à l'ex-avocat du Tennessee. Si les journaux démocrates se bor[naient à] rendre justice à l'homme, nous leur [saurions] gré de leur esprit d'équité. Mais ils [illegible] ils ont la naïveté d'adresser des [conseils] au général Taylor. Il faut qu'il fasse [illegible]. Il faut que son cabinet [se compose] de tels et tels hommes, au risque de [perdre] les sympathies de la nation. C'est [illegible], mais le fait est véridique. [illegible] ces paternels conseils, ces pré[illegible] dans l'*Union*.—L'*Union*! [illegible] possible? — Vous les verrez repro[duits] [illegible] par les feuilles de tous [illegible] est le moins sus[ceptible]. [illegible] donc le vénérable monsieur [illegible] si peu le rival de M. [illegible] cette touchante sollicitude à [l'égard] du vieux Zack? Est-ce que par ha[sard] [illegible] garde à ses avis [illegible] jusqu'à [illegible] sa parole n'aura au[cune] [illegible] sur l'esprit du vieux brave qui va [succéder] à M. Polk. Permis à lui de prodiguer [illegible] après l'avoir injurié publiquement [illegible] il lui prend fantaisie d'en [illegible] plus de valeur que ses [illegible] honnête Républicain que nous avons [illegible] y sera également insensible.

[illegible] tous le degré de confiance qu'il [illegible] adressés le lende[main] [illegible]. Les insulteurs de Taylor [illegible] vieux soldat de Buena Vista ne [illegible] très sages admonitions [illegible] cependant, Taylor n'a pas [illegible] pour éviter cer[tains] [illegible] la grande pom[pe] [illegible] telle que nos ad[versaires] [illegible] la pratiquer. C'est ce [illegible] programme; c'est [illegible] qu'il a voulu être le candidat [illegible] d'un parti. Le général [illegible] mais n'était être whig il est [illegible] à toute épreuve, [illegible] d'influencer par des [illegible]. L'habitude de con[illegible] et de peser leurs avis, mais lors[illegible] une résolution il devient in[illegible] savait courber son [illegible]. La presse locofoco peut donc conti[nuer] [illegible] donner des conseils, le sentiment ex[primé] par le vers latin *Timeo Danaos*, etc.... est [illegible] tous les cœurs. Il suivra leurs avis [illegible] a suivi celui de Santa-Anna qui lui [illegible] quelques heures [avant la] bataille de Buena-Vista, de se rendre [à discrétion].

[Théatre] d'Orléans.—Notre premier ténor [illegible] opéra qu'une indisposition avait em[pêché de] se montrer sous son véritable jour à la [représentation] de la *Favorite*, a pris jeudi soir [une éclatante] revanche. Il a chanté avec une [grande perfection] le rôle de Gérard dans la *Reine de Chypre*. Le public lui a prodigué les plus [illegible] et l'a rappelé après la [illegible]. M. Duluc est certainement [illegible] chanteur, son début ne pouvait [illegible] de sa manière et de son école qu'une [illegible] idée. On joue de nouveau la *Reine de Chypre* ce soir. Ceux qui ne l'ont [pas] entendue jeudi doivent profiter de cette oc[casion].

[L'Esclave] Grecque.—La statue de l'esclave [grecque] [illegible] chefs-d'œuvre de la statuaire [illegible] est exposée depuis quelques jours à la [illegible], No 13, rue St-Charles. [C'est] une des plus belles créations du grand [sculpteur] Powers. Les lignes sont d'une pureté [illegible] les contours moëlleux, l'attitude pleine [de] grâce. Le produit de l'exhibition est destiné [au] profit de l'Asyle des Orphelins de la Nouvelle-Orléans.

LES COLLÈGES ÉLECTORAUX.

Le peuple a rendu son verdict et manifesté ses [préférences] pour le général Taylor. Le choix [illegible] est certain, mais il reste encore une [formalité] importante; l'élection présidentielle est [illegible] à deux degrés. Le peuple nomme [les] électeurs, et ces électeurs désignent le pré[sident]. Pour se conformer à la volonté du peu[ple] [illegible] le 7 novembre par la voie du scru[tin] [illegible] électeurs devront se réunir à la capitale [de leurs] Etats respectifs, le premier mercredi [de] décembre, et y accomplir les devoirs que [leur] impose. La Constitution des Etats-[Unis] déclare que les électeurs réunis voteront [au scrutin] pour un président et un vice-prési[dent] [illegible] chaque scrutin ne doit renfermer [illegible] c'est-à-dire qu'il faut déposer dans [illegible] deux scrutins différens, l'un avec le nom [du président] [illegible] l'autre avec celui du vice-prési[dent]. [L']opération terminée, on dresse des lis[tes] [illegible] pour tous les candidats qui ont ob[tenu des] voix et on indique le nombre des voix [illegible]. Ces listes sont signées, [certifiées], scellées et transmises au siège du [gouvernement] des Etats-Unis à l'adresse du [président du] Sénat. On les confie d'ordinaire [à un] messager particulier qui reçoit de l'Etat, en [retour de] ses services, une fort belle rémunéra[tion]. Un grand nombre de solliciteurs se pré[sentent] [illegible] pour porter les listes à Washington.

Le président du Sénat, en vertu de la loi de [mars] 1792, procède, le deuxième mercredi de février, à l'ouverture des dépêches. Il compte [les] votes électoraux en présence des deux chambres du Congrès, et les candidats qui ont obtenu la majorité *absolue* de toutes les voix électorales sont déclarés élus président et vice-président des Etats-Unis.

Le général Taylor a eu hier soixante-quatre [ans]. Il est né dans le comté d'Orange, Etat de la Virginie, le 24 novembre 1784.

Arkansas.—Les retours de l'Arkansas commencent à nous parvenir. Les chiffres sont encore trop peu élevés pour que nous les citions.

Texas.—Le steamer *Palmetto* nous a apporté des journaux du Texas jusqu'au 21 courant. L'Etat a sans doute donné une forte majorité à Cass et à Butler, mais on n'a encore reçu que des retours partiels. Jusqu'à ce moment pas un seul comté n'a donné une majorité à Taylor.—MM Houston et Rusk sont partis de Nacogdoches le 9 pour se rendre à Washington.

Rio Grande.—Nous avons reçu l'*American Flag*, journal publié à Brownville, sur le Rio Grande. Il annonce que le gouvernement de Mexico a reçu M. Thomas W. Slemons comme consul des Etats-Unis pour le port de Matamoros.

New-York.—Sur 160 membres élus à la législature de New-York, les locofocos n'ont nommé que huit de leurs candidats au Sénat et 21 à la Chambre des Représentans.

Le Western Reserve.—On a beaucoup parlé du *Western Reserve* pendant la dernière campagne électorale. Ce célèbre district de l'Etat de l'Ohio se compose de sept comtés où l'abolitionisme domine. Ces comtés sont ceux de Grauga, de Cupahoga, de Trumbull, d'Ashtabula, de Lake, de Medina et de Mahoning. Taylor y a obtenu 7,744 voix, Cass 10,090 et Van Buren 11,273. Van Buren n'avait obtenu dans ces mêmes comtés en 1840 que 9,046 voix, tandis que le vote de Harrisson s'était élevé à 17,507.

Le Nord et le Sud.—Le Nord, ou pour parler plus exactement, les Etats où l'esclavage n'existe pas, ont donné à Taylor et à Fillmore quatre-vingt-dix-sept voix électorales, et les Etats où l'esclavage existe [le Sud] soixante-six. C'est une majorité des voix électorales dans les deux parties de l'Union. Ce fait ne prouve-t-il pas que Taylor était réellement l'homme du peuple, le candidat de la nation? La République a placé sa confiance dans le général Taylor, celui-ci la justifiera. Il succède à M. Polk, non comme la créature d'un parti, mais comme le président de la Nation.

Alabama.—Nous avons reçu le vote officiel de tous les comtés de l'Alabama. Notre gain dans cet Etat depuis 1844 est de 4,398 voix, tandis que le vote locofoco a été réduit de 6,377 voix. La majorité de Polk il y a quatre ans était de 11,462 voix; celle de Cass a été de 881.

Sinistre.—Le *State Gazette* de l'Arkansas nous apprend que le bâteau-à-vapeur *Moneida* a fait explosion à environ douze milles au dessous de Little Rock. Un homme de l'équipage a été tué sur le coup et quatre autres grièvement blessés. Trois d'entre eux succomberont probablement. Il n'y avait pas de passagers à bord. L'ingénieur, qui n'a pas été atteint, s'est enfui immédiatement après l'explosion.

Wisconsin.—Cass a triomphé dans cet Etat, mais les majorités combinées de ses deux concurrens surpassent la sienne de plusieurs milliers de voix.

Chronique Locale.

Fausse alarme.—On disait hier en ville qu'un cas de choléra avait eu lieu à bord d'un navire, qui arrivait du Havre; heureusement ce bruit était sans fondement. Le docteur Hester, chargé par le Maire de prendre les informations nécessaires à ce sujet, s'est rendu à bord, et après un examen sérieux, déclare que cette rumeur n'est qu'une fausse alarme.

Ire Cour de District.—Isaac Silvy, James Williams, Henry Clark, Edward Dunn, R. Ritchie, Wm. Willow et Dan. Watson ont comparu hier devant cette Cour sous accusation de vol et ont été trouvés coupables. Thos. Murphy et Henry Crayton, accusés du même délit, ont été acquittés. Patrick McCabe, accusé d'assaut et batterie a été acquitté.

Grand Jury.—Cette Cour a trouvé qu'il y avait lieu à poursuivre William Willow et Patrick *alias* Pierson Miller, tous les deux accusés d'avoir volé des chevaux. Le grand-jury a déclaré qu'il n'y avait pas lieu à poursuivre Michael Queenan qui a tué d'un coup de fusil le 10 août dernier, John Irwing, prisonnier à la maison de travail de la Municipalité No Deux, au moment où il tentait de s'évader de cette prison. La même décision a été donnée pour Isaac Dyer, accusé d'abus de confiance.

Assaut et batterie.—Tobias Bickel, accusé d'assaut et batterie sur la personne de John T. Lewis, a comparu hier devant le recorder Genois, qui l'a renvoyé à la Première Cour de District.

—Joaquim Garriga a été arrêté hier au marché aux légumes au moment où, monté dans la charrette de Mme Mary Spingles, il se disposait à se faire conduire en voiture, sans demander la permission du propriétaire.

Acquitté.—A. Prettourky, accusé d'avoir recélé sept montres qu'il savait avoir été volées, a été acquitté hier par le recorder Baldwin, après avoir prouvé qu'il les avaient achetées. Les montres ont été rendues à M. Hugh leur premier propriétaire.

Vol.—Patrick Purcell, accusé d'avoir volé $1 85 du comptoir de F. H Bowen, a été arrêté hier par la police de la Municipalité No. 2.

—Ralph Randall, accusé d'avoir volé un billet de $20 à David Gibson, a également été arrêté par cette police.

—John Riley a été envoyé hier pardevant la Première Cour de District par le recorder Baldwin, sous accusation d'assaut et batterie.

DU CONSEIL DE SALUBRITÉ DE LONDRES

ET DU CHOLÉRA ASIATIQUE.

Les commissaires du conseil de salubrité de Londres n'ont pas cessé depuis dix-sept ans, c'est-à-dire depuis le jour de néfaste mémoire où le choléra a fait invasion en Europe, de s'entourer des renseignemens les plus minutieux, sur la marche, le caractère, les progrès de ce fléau.

Sa course récente en Perse, en Egypte, en Syrie, en Russie, en Pologne, et finalement en Prusse, ne laisse heureusement plus de doute sur les modifications que ce mal a subies, sous le rapport de son caractère propre et des moyens de le prévenir ou de l'atténuer.

D'abord, il est désormais acquis comme fait certain, irrécusable, fruit de l'observation qu'en a été faite dans tous les rangs de la société et dans toutes les régions de son parcours, que le choléra n'est pas contagieux: remarque très importante, en ce qu'elle tend à détruire cette source de danger immense, le mal imaginaire, et qui nous rappelle cette conversation exprimée entre un *voyageur* et la *peste* qu'il rencontre sur son chemin: "Qui es-tu? dit le voyageur. - Je suis la peste.—Où vas-tu?—Je vais au Caire.—Pourquoi?—Pour fournir 3,000 victimes à ma sœur la mort.—Allons, bon voyage."

Quelques temps après, le voyageur rencontre la peste, qui revenait de son excursion.—"D'où viens-tu? lui dit-il.— Je reviens du Caire.—Comment! infâme! mais tu m'avais dit que tu ne voulais y faire que 3,000 victimes, et les bulletins en annoncent 30,000.—Cela est vrai, dit la peste: je n'ai pas dépassé mon chiffre; mais la *peur* a fait le reste."

Que l'on rejette donc de son esprit toute préoccupation à ce sujet: le choléra n'est pas contagieux. Seulement, il est certain que toute maladie portant en soi quelque principe malsain, il faut exercer sur les cholériques comme sur tout autre malade une surveillance rigoureuse; et dans les quarantaines, écarter avec soin tout sujet atteint du mal. Cependant, nous devons dire que des cholériques ont été introduits sans danger dans un pays où le choléra ne régnait pas.

Une seconde observation qui a été faite et qui est aussi fort rassurante, c'est que le mal ne s'empare pas maintenant du malade comme en 1832, soudainement et par un accès immédiat, ce qui permet d'en prévenir les ravages. Il ne faut pas se dissimuler un fait: c'est la marche, le cours régulier que le fléau a suivi: ce qui par conséquent commande de prendre à l'avance, dans les lieux où il est passé, il y a seize ans, des mesures préventives contre ses attaques. Cependant, il a été remarqué que sa nouvelle course a présenté quelque différence avec celle qu'il a suivie il y a seize ans. Ce n'est guère que dans les localités où les fièvres typhoïdes sont périodiquement signalées, que le choléra a reparu. C'est donc là, surtout, que l'on doit préparer d'avance les moyens d'y résister.

D'abord, le bureau de salubrité signale comme causes principales de ses ravages, l'humidité, l'altération des matières animales et végétales, en un mot tout ce qui peut amener la faiblesse ou l'irritation dans l'économie. Ainsi, c'est principalement dans les localités marécageuses, sur le bord des marais ou des lacs, à l'entrée des golfes, que l'on signale son passage actuel; c'est aussi dans les habitations mal tenues ou malsaines. Dans une proclamation publiée récemment en Russie, il est spécialement enjoint de tenir les personnes et les habitations en parfait état de propreté; de ne pas laisser séjourner de matières en pourriture auprès des maisons; de ne pas laisser de volailles ou d'autres animaux dans l'intérieur; de faire circuler l'air dans les appartemens; et, enfin, de ne pas permettre d'agglomération d'individus dans un endroit où se trouvent des malades.

On ne saurait trop insister sur la nécessité de tenir les habitations dans un état de propreté complet: la moindre tolérance contraire peut devenir très dangereuse, non seulement pour les habitans, mais pour leurs voisins. Autant que possible, c'est à l'état de sécheresse qu'il convient de tenir ses appartemens; le feu est, à cet égard, l'agent le plus efficace; non pas une chaleur produite par la vapeur, mais une chaleur sèche.

Le consul anglais qui réside à Hambourg prétend avoir remarqué que les premiers symptômes de l'attaque se signalent par un relâchement des entrailles, quelquefois suivi de douleurs, de tranchées. Si l'on s'empresse d'y porter remède, le fléau disparaît; mais les ravages en sont tellement rapides qu'il suffit de cinq ou six heures pour amener une perturbation accompagnée de spasmes violens, et la mort suit immédiatement. Il ne faut pas attendre que la douleur des entrailles soit très grande: aussitôt qu'il y a malaise, il faut employer des moyens simples et faciles pour l'arrêter; mais la moindre négligence à cet égard peut prédisposer le malade à l'attaque du fléau dont les ravages sont aussi cruels qu'expéditifs et imprévus.

Les commissaires font ici une recommandation que l'on ne saurait trop encourager: c'est que les chefs de famille, les instituteurs, chefs d'ateliers, d'usines, de douanes, de docks, assujétissent les personnes placées sous leur surveillance, à une visite presque quotidienne, à l'effet de constater leur état, et s'empressent de pratiquer immédiatement les modes curatifs à tout individu présumé malade.

Quant aux remèdes, ils sont d'une grande simplicité: c'est, d'abord, les médicamens employés d'ordinaire pour toute maladie d'entrailles, alors que les premiers symptômes sont signalés; puis c'est, parmi ceux qui sont le plus en usage, 30 grains de quelque boisson opiacée avec deux cuillerées d'extrait de menthe, ou de l'eau-de-vie et de l'eau, cela répété toutes les trois ou quatre heures. On emploie aussi avec succès de cinq à dix gouttes de laudanum.

Se bien couvrir, et suivre un régime fortifiant, manger peu de legumes, peu de fruits, fussent-ils même cuits; telles sont les principales recommandations du rapport du conseil. On a remarqué que le choléra a sévi avec une grande rigueur sur des matelots qui revenaient de Hambourg, et qui, après avoir mangé des fruits en grande quantité, avaient bu beaucoup de bière. L'intempérance est une cause très dangereuse des attaques du choléra. Il est bon de s'entourer le ventre d'une ceinture de flanelle. Il est recommandé de se servir avec beaucoup de précaution, et en très petites quantités, de ces purgatifs si fort en usage dans l'hygiène ordinaire des Anglais, tels que sels de Glauber, sels d'Epsom et poudres de Sedlitz; surtout le séné, la coloquinte et l'aloès.

En cas d'attaque subite, il faut coucher le malade dans un lit très chaud, le couvrir de flanelle chaude, l'entourer de bouteilles d'eau bouillante, ou de sacs remplis de fleurs de camomille chauffées, ou de sable, ou de sels chauds, depuis les pieds jusqu'au col, le long de l'épine dorsale. Il faut avoir soin de frotter les extrémités, d'appliquer de larges cataplasmes de farine de moutarde et de vinaigre sur la région de l'estomac, en les renouvelant toutes les quinze ou vingt minutes. En un mot, il faut entretenir une grande transpiration sur tout le corps.

Nous avons cru devoir signaler à nos lecteurs les détails qui précèdent, et qui, si on les rapproche des documens publiés en France sur cet important et fatal sujet, doivent rassurer les esprits sur l'unanimité d'opinions qui résulte de l'examen attentif fait, en Angleterre comme en France, de cet épouvantable fléau. Il résulte évidemment de toutes les observations faites deux points importans: d'abord, que l'intensité du mal est diminuée dans des proportions considérables, et en second lieu, que pour échapper à ses ravages, il ne faut qu'un peu de soin et l'emploi de moyens curatifs qui sont heureusement peu coûteux et à l'usage de toutes les classes de la société.

RÉCEPTION DE M. DE LAMARTINE A MACON.

Nous empruntons aux journaux de Mâcon les détails suivans sur l'arrivée de M. de Lamartine:

"M. de Lamartine n'était attendu à Mâcon que mercredi. Mais l'illustre orateur, informé qu'on lui préparait une ovation, avait eu soin de devancer de vingt-quatre heures l'attente de ses concitoyens. Il n'a fait que traverser la ville et s'est rendu immédiatement à sa terre de Montceau.

"Aussitôt que le bruit de l'arrivée de M. de Lamartine a été répandu, le rappel s'est fait entendre dans toutes les rues, et à trois heures, la garde nationale, en uniforme, colonel et lieutenant-colonel en tête, est partie pour Montceau, qui est situé à plus de deux lieues de Mâcon.

"Arrivés à Montceau, les gardes nationaux, auxquels s'étaient joints une foule de citoyens et de personnes des environs, se sont rangés en bataille, en face du château. M. de Lamartine s'est avancé pour les remercier, et M. Carteron, maire de Mâcon, lui a adressé, en ces termes, l'hommage de la reconnaissance et de l'admiration de son pays:

"Monsieur,

"Vos compatriotes, vos amis, toute la garde nationale de la ville de Mâcon, heureux de vous voir, de vous embrasser, viennent, dans l'allégresse de leur cœur, dans l'effusion de leur amour fraternel, tempérée néanmoins par le respect et l'admiration qu'inspire le plus grand et le plus magnanime des citoyens; ils viennent, dis-je, vous donner un public et éclatant témoignage de leur profonde estime et de leur reconnaissance pour l'auteur glorieux et le défenseur éloquent de notre belle République.

"Vous avez, Monsieur, reçu deux fois le baptême de gloire: la première fois, lorsque, sur les marches de l'Hôtel-de-Ville, vous avez, par la force de votre éloquence, la fermeté de votre caractère et l'intrépidité de votre attitude, fait tomber à vos pieds les poignards dirigés contre votre poitrine par une foule insensée ou égarée; lorsque vous avez, avec une noble fierté, élevé, aux yeux de toute la France, notre beau drapeau tricolore, et que, par la toute-puissance de votre parole, vous l'avez entouré d'une sainte et brillante auréole. Pour admirer de pareils traits, il faut remonter dans l'histoire et y rechercher les Lycurgue, les Coligny et Guillaume Tell.

"Vous avez reçu votre second baptême de gloire lorsque vous êtes sorti triomphant et pur de cette infamante conspiration qu'avaient ourdie contre vous la calomnie et l'envie, la mauvaise foi et l'ignorance.

"Vos fidèles Mâconnais ont repoussé avec indignation ces traits odieux. Ils sont heureux et fiers d'avoir pu, dans leur modeste sphère, contribuer à la réhabilitation du plus illustre des Français, de celui que nous proclamons tous et que nos neveux proclameront le plus généreux et le plus vertueux des hommes!

"*Vive la République! Vive M. de Lamartine!*"

M. de Lamartine s'est avancé alors sur le perron qui domine la terrasse, et du balcon, garni de fleurs, qui n'avait sans doute jamais servi de tribune populaire, il a répondu:

"Chers concitoyens,

"M. le maire de Mâcon, votre éloquent et bienveillant organe, vient de me dire que vous m'apportiez un baptême de gloire pour la part que la Providence m'a donnée dans les événemens qui se sont accomplis depuis que je vous ai quittés. La gloire est toute à Dieu, qui a protégé et qui protégera la France! La gloire est toute au peuple, qui a fait la République et qui saura la consolider par sa discipline et par sa sagesse, après l'avoir conquise par son courage! Je n'accepte ici d'autre baptême que celui de votre affection. (Bravos.—*Vive la République*!)

"Et cependant, chers concitoyens, je ne le nie pas; c'est un beau jour, c'est le premier moment de repos et de jouissance privée pour moi, depuis la fondation de la République, que celui où je me trouve entouré, comme au départ, des masques de votre amitié, et où je parle, le pied sur le seuil de mes foyers, à cette foule de mes concitoyens restés mes amis, comme si je voyais dans chacun d'eux un membre de ma propre famille. Oui, c'est là un beau jour; le plus beau ou du moins le plus doux de mon année. Et savez-vous pourquoi? Ce n'est pas seulement parce que j'ai concouru à préserver une révolution si soudaine de tout excès et de toute honte; ce n'est pas seulement parce que j'ai accepté, écrit et défendu ce que le peuple avait proclamé, la République; ce n'est pas seulement parce que j'ai conservé à la France, contre le drapeau rouge, symbole de violence et de sang, le drapeau du vrai peuple et de la gloire pure, le drapeau tricolore. (Applaudissemens.)

"Ce n'est pas seulement parce que, avec de courageux et dignes collègues, nous avons pu faire traverser, sans catastrophes et sans souillures, à un peuple soulevé, l'époque la plus terrible qu'un peuple sans Gouvernement ait peut-être jamais traversée! Non: c'est pour un autre motif que ce moment où je vous revois est si doux pour mon cœur. Et ce motif, je vais vous le dire, comme je le disais ce matin, en approchant de vos murs, à ma femme, à la compagne de mes voyages et de ma vie: "Il faut avouer, lui disais-je,—pardonnez, si je vous révèle ces confidences de l'intimité domestique,—il faut convenir que l'histoire offre peu d'exemples de la situation où je vais me trouver tout-à-l'heure, à mon retour dans ma ville natale."

"Voilà un simple citoyen qui a été élevé; enlevé tout-à-coup, il y a dix mois, par le hasard, avec quelques hommes qu'il connaissait à peine, à la tête d'un grand peuple, au sommet d'une révolution; qui a accompli pour sa part, à la tête et au nom de ce peuple, une des révolutions les plus complètes, les plus inattendues, les plus entières: le passage d'une monarchie de quatorze siècles à l'état républicain! Et voilà ce même homme qui, tombé ou descendu du pouvoir sans regrets, et après l'avoir remis aux mains plus fortes et plus sures de l'Assemblée souveraine Nationale, rentre quelques mois après, dans sa demeure, sans caractère public, sans dignité, sans gardes, entouré de l'estime et de l'amitié de tout le peuple; pouvant, comme je vais le faire tout-à-l'heure, se mêler dans tous les rangs de la population, serrer les mains laborieuses de l'ouvrier, du vigneron, de tous, et s'endormir ensuite paisiblement, sous son toit, sans qu'une famille puisse lui demander compte d'une larme! d'une spoliation! d'un emprisonnement! d'une violence! d'un abus de pouvoir! (Tout le peuple applaudit à plusieurs reprises), sans que le souvenir d'une goute de sang, versée par son ordre ou par sa faute, tache ses mains devant le peuple, et s'élève, comme un remords, entre ses concitoyens et lui, entre son sommeil et lui! (Nouveaux applaudissemens.)

"Eh bien! citoyens, vous voyez ce miracle devant vous: Je suis un de ces hommes! (*Vive Lamartine! Vive la République!*)

"Oui, me voilà. Je vous rapporte une révolution innocente! C'est la première fois peut-être qu'on associe ces deux mots dans l'histoire. Je vous rapporte le règne régulier et constitutionnel du peuple! Je vous rapporte l'abolition de la peine de mort en politique, et de l'échafaud! je vous rapporte le droit politique, désormais acquis et égal pour tous les citoyens! Je vous rapporte le suffrage universel, qui vous permet de réfléchir, de juger, de choisir vous-mêmes, non plus vos maîtres, mais les représentans les plus dignes, par leurs lumières et leur vertu, d'être les dépositaires respectés de votre propre souveraineté! Je vous rapporte la paix, conservée jusqu'ici à toutes les nations par la modération et par la répudiation de toute conquête injuste par la République! Je vous rapporte l'unité de la représentation dans une seule assemblée souveraine!

"Je vous rapporte enfin l'élection du président de votre République par le peuple, afin que tout soit fort, populaire et vrai dans le Gouvernement, et que le pouvoir exécutif, mieux obéi par vous, soit vous-mêmes, représentés dans votre suprême magistrat! Votre sort est désormais dans vos mains; c'est à vous de faire périr ou durer votre Révolution. Elle durera, elle se régularisera, elle se consolidera, c'est moi qui vous le dis, si vous êtes constamment à la hauteur des généreuses pensées qui vous ont fait proclamer la République.—(*Vive la République*!)

"Sans doute, il y a encore de douloureuses difficultés à franchir! Des tempêtes, comme les révolutions, ne se pacifient pas complètement en peu de jours. Il y a encore des vagues qui battent le rivage après que le coup de vent a cessé de souffler! Il y a surtout le mal de l'inquiétude, qui ne se dissipe qu'avec le temps! Cette inquiétude, ce défaut de sécurité dans les esprits, pèsent sur le travail, sur le salaire, sur la propriété, sur les transactions, et font souffrir tout le monde, en alarmant la propriété! C'est à vous de rassurer tout cela par votre calme, par votre raison, par la suppression de toute agitation funeste aux affaires, par la confiance, par la sécurité que vous inspirerez à tous les partis, à toutes les opinions, à toutes les classes de citoyens dans la République! Si la République n'est pas unanime, elle courra toujours des dangers, car elle aura toujours des ennemis.

"Vous ne pouvez la rendre unanime qu'en la rendant acceptable, honorable et sûre à toutes les opinions, à tous les partis nationaux, à toutes les classes de citoyens! Voilà la vraie politique du peuple. Ceux qui divisent la République la perdent en voulant en faire le monopole d'une seule opinion! Notre République à nous, c'est la France libre! Ce n'est pas seulement nous et nos amis au pouvoir! (Applaudissemens)

"Citoyens, encore un mot. Ce mot s'adresse plus spécialement à mes compatriotes de Mâcon, à ces braves artilleurs, à ces braves gardes nationaux qui ont franchi une telle distance pour venir embrasser en moi un frère revenant parmi eux!

"Citoyens, les révolutions sont mobiles comme les tempêtes; je l'ai éprouvé, je m'y attendais. Pendant que les plus odieux soupçons de complicité absurde avec les insurgés, que je combattais de la parole et de la main; pendant que l'injure, le dénigrement, la calomnie submergeaient momentanément mon nom, je ne me suis pas plaint. Je pensais à vous; je faisais appel intérieurement à ma ville natale, à mes concitoyens de Mâcon. Je me disais: ceux-là me connaissent du moins! Ils ne me dénatureront pas au jour des faux jugemens de l'opinion publique! Citoyens, je ne me trompais pas en me confiant à vous: vous avez séparé vous-mêmes la vérité du mensonge; vous avez fermé vos cœurs aux rumeurs, aux ressentimens, aux malveillances des partis; vous ne m'avez pas cru un seul jour indigne de mon pays et de vous! (Non! non!) Grâces vous soient rendues! c'est un exemple de fidélité de l'opinion, nouveau aussi dans l'histoire des peuples.

"Des hommes mille fois supérieurs à moi en talens et en patriotisme ont été méconnus de leurs proches! Mâcon a été plus équitable, ou du moins plus bienveillant pour un de ses concitoyens! Ah! je le disais avec reconnaissance à Paris, et laissez moi vous le redire aujourd'hui, la main sur le cœur de chacun de vous: si nous avons créé pour les drapeaux de la France une belle devise, composée de ces trois mots sublimes: Liberté, Egalité, Fraternité, qui flottent en ce moment sur le toit de ma demeure, il faudrait en ajouter un quatrième sur le drapeau de la généreuse ville de Mâcon, inaccessible à l'injustice, sourde à l'ingratitude, et fidèle à son estime pour ses concitoyens déchus du pouvoir: il faudrait y ajouter le mot de Constance, qui est la devise de votre générosité pour moi et de mes sentimens pour vous! "(*Vive la République! vive Lamartine! vive la garde nationale de Mâcon!*)"

M. de Lamartine a remis au maire de Mâcon 3,000 francs destinés à des actes de bienfaisance.

Les derniers documens statistiques établis par l'ordre de l'administration, relatifs à l'industrie métallurgique de toute la France, présentent les résultats suivans en ce qui concerne spécialement les locomotives et les machines à vapeur servant aux exploitations de toute espèce.

Le nombre des locomotives françaises égalait, en 1842, le nombre des locomotives fabriquées à l'étranger. On en comptait deux de plus de la première catégorie en 1843; en 1844, il y avait 44 locomotives françaises de plus; il y en avait 76 en 1845; enfin, les dernières supputations, celles de 1846, constatent que la différence, à l'avantage des locomotives ayant une origine française, était de 161.

Dans cette dernière année, on comptait 294 bateaux à vapeur appartenant à des entreprises privées et naviguant sur les fleuves et sur la mer.

Le nombre et la force des machines et chaudières à vapeur en activité sur terre, des locomotives, des machines à vapeur fonctionnant sur les bateaux à vapeur donnent un ensemble que l'on répartit de la manière suivante:

4,305 machines employées en 1846 sur terre, à raison de trois chevaux de trait par cheval-vapeur, remplacent 163,408 chevaux.

461 locomotives à raison de 60 chevaux de trait chacune, remplace 27,660 chevaux.

338 machines et chaudières à vapeur employées sur les bateaux, à raison de 3 chevaux de trait par cheval-vapeur, remplacent 108,513 chevaux.

Ce qui donne un chiffre total de 299,575 chevaux.

En rapportant à la force de l'homme la force du cheval, on trouve que les machines à vapeur remplacent, en 1846, 2 millions 97,025 hommes. (*Débats*.)

—Un ouragan épouvantable a éclaté sur Cherbourg et ses environs, dans la nuit du 19 au 20 octobre. Pendant plusieurs heures, un vent de nord-ouest, soufflant avec une irrésistible violence, a déraciné les vieux ormes sur le boulevart et la route de l'abbaye, renversé les maisons, et multiplié sur terre et sur mer les dévastations et les sinistres. La pluie, tombant en nappe, faisait déborder pendant ce temps la rivière du Roule, dont les eaux sont montées à près de sept mètres au-dessus de leur niveau ordinaire, et ont inondé les campagnes environnantes et la route de Paris, charriant des arbres, des bestiaux et les meubles des habitations écroulées.

Au milieu de la tempête, la *Ville-de-Belfleur*, capitaine Loir, venant de Rouen, a péri corps et biens, sous le cap Lévi. On a recueilli le lendemain le cadavre du mousse, le couronnement et les papiers du navire. Un grand trois mâts, supposé danois, a aussi fait naufrage près d'Omonville; nous manquons de détails plus circonstanciés sur ce sinistre. Enfin, un bateau chargé d'huîtres s'est perdu dans la baie de Ste-Anne, mais l'équipage, heureusement, a pu être sauvé.

Le conseil municipal de Cherbourg s'est immédiatement réuni et a voté des fonds pour venir en aide aux nombreux infortunés que cette terrible tempête a laissés sans ressources et sans abri.

DE L'UNITÉ FRANÇAISE ET DE LA CENTRALISATION ADMINISTRATIVE.

Dans les conditions normales de son existence, comme force et comme intelligence, la France sera toujours la première des nations; mais lorsque ces conditions n'existent plus, elle n'est alors, comme aujourd'hui, qu'une immense pétrification de son passé, un souvenir glorieux dans les fastes du monde, et rien de plus; sa puissance sommeille, et son initiative est perdue. Insensé qui lui dirait à cette heure:—Fais ce que l'honneur te commande, accomplis l'œuvre de ton passé. Enlevez la France au courant de la civilisation chrétienne sur lequel, de tout temps, elle a guidé les peuples, à l'instant son unité se brise, les ruines s'amoncèlent autour d'elle, le courant l'obstrue et monte en bouillonnant. Il submergerait le monde si, par un vigoureux effort, elle ne reprenait sa marche en refaisant son unité.

Dans la crise de reconstruction sociale qui tourmente aujourd'hui l'Europe, la nation qui arrivera la première prendra le sceptre du monde intellectuel, et malgré notre état maladif, nous sommes encore la nation qui se trouve le plus près du but.

Nous sommes la seule qui soyons dans les conditions positives d'unité, nous sommes la seule qui groupions sur un territoire homogène dix millions de citoyens actifs, puisant leur pensée à la même foi; nous sommes donc sûrs d'arriver, avant même qu'aucune autre ait pu réaliser chez elle cette préface indispensable du progrès: l'unité.

Pour fonder cette unité française qui constitue notre force et nous donne le pouvoir de conserver notre initiative sur le monde, nous l'avons exagéré dans la pratique au préjudice même de la Liberté.

Cette exagération, peut-être utile dans le principe pour modeler uniformément toutes les dissidences, est à cette heure une des causes principales de nos troubles.

L'unité politique, sortie victorieuse de l'épreuve des siècles, demeurera la plus belle, la plus utile de nos conquêtes sociales, en même temps qu'elle est la plus puissante de nos armes, offensives et défensives.

Mais la centralisation administrative, déjà battue en brèche par les esprits les plus éminents de notre époque, demande à être profondément modifiée.

Au lieu d'ajouter à l'active expédition des affaires, elle les entrave; au lieu d'être un lien de fraternité, elle produit la lutte des intérêts, crée des rivalités sans nombre, et fractionne par le choc incessant des exigences matérielles les forces vitales de la nation que l'unité politique a pour mission de concentrer en un indestructible faisceau.

Elle annihile la commune et détruit cette première fraction de l'unité politique, en lui enlevant jusqu'à l'exercice même de ses droits de propriété. La commune mineure ne peut pas plus jouir de l'existence politique que n'en jouit un citoyen mineur. Elle a, aujourd'hui, atteint l'âge de l'émancipation; avec ses droits politiques, elle doit posséder ses droits civils! Les lui refuser serait désormais impossible; la raison, le progrès veulent que, sans briser notre admirable unité politique, la centralisation administrative cesse d'opprimer le pays.

Donnez à la commune toutes les conditions d'une existence libre, et vous sauvez la France en lui rendant ses droits et ses libertés. Prenez la comme pour base de nos institutions, et vous rentrez dans la vérité en tout et pour tout, car les communes sont la France elle-même.

Nous appelons l'attention sur l'avis au steamer Exit, inséré dans nos colonnes. Ce steamer, entièrement remis à neuf, vient de recommencer ses voyages réguliers pour Black River et les ports intermédiaires, et offre aux passagers tout le confort désirable.

L'ASSORTIMENT de marchandises suivantes, digne de fixer l'attention des dames sera ouvert aujourd'hui au CHEAP CASH STORE, encoignure Bienville et Bourbon—

Un magnifique assortiment de mantilles noires et en couleurs, manteaux en cachemires, broderies de Paris du dernier genre, manches brodées, voiles, gants, chemisettes, cols et pèlerines, pour dames, fillettes et enfants, robes en soie noire et fantaisie, ombrelles du dernier genre, robes brodées, barèges, cachemires, mérinos, mousselines de laine et soie écossaise.—Aussi—5 caisses indiennes françaises, anglaises et américaines, 3.00 cotonnades [illegible], 10 do cotons à draps écrus et blancs 3/4 4/4 5/4 et 4/4 1/4 et 11/4—Ainsi qu'un grand assortiment d'articles de fantaisie et parfumerie. 21 nov

TABAC DE LA HAVANE.—100 balles Vuelta de Abajo, tapes et tripes, à vendre par
L. CANTIN.
14nov 73 1/2, Magasins.

COMMERCIAL.

NOUVELLE-ORLEANS,
Vendredi soir, 24 novembre 1848.

COTON.—Reçu pendant la semaine, Louisiane et Mississipi, 17,947 balles; Lac, 46; Tennessee et North-Alabama, 3,916; Mobile, 104; ensemble, 22,030; balles. Expédié pour Liverpool, 16,011 balles; Glasgow, 1,430; Havre, 4,461; Gênes, 917; Brême, 606; Gibraltar, 638; Barcelonne, 2,202; Havane et Barcelonne, 1,466; Port Lavaca, 347; New-York, 3,770; Boston, 1,800; Philadelphie, 250; Baltimore, 50; Richmond et Norfolk, 111; ensemble, 31,577; ce qui donne une diminution de stock de 8,935 balles, et laisse sur place, y compris le coton sous vergues non expédiés, un stock de 102,856 balles.

ETAT DU COTON.

Stock en main au 1er sept. 1848,		37,491
Arrivé durant la semaine.........	22,358	
Arrivé antérieurement.........	903,8[illegible]	
		963,344
		990,745
Expédié durant la semaine.....	31,587	
Expédié antérieurement.........	156,310	
		188,087
Stock en main ce soir		102,858

Depuis notre dernière revue, le coton a éprouvé une demande plus active, qui s'est continuée jusqu'à la fermeture du marché, ce soir, malgré une baisse de 1/8 sur les prix. Les nouvelles d'Europe, reçues par la voie du télégraphe mercredi, dans la matinée, ont eu l'effet de raffermir les cours. Les transactions auraient été beaucoup plus importantes et les détenteurs avaient offert en vente de plus fortes quantités. Encouragé par les nouvelles apportées par l'Acadia, les vendeurs ont mis en avant des prétentions telles qu'elles ont écarté du marché les acheteurs pour l'Angleterre. Les ventes de la semaine ont été de 28,000 balles; nous donnons plus bas le cours du marché, à sa fermeture. L'Angleterre et le Nord se sont partagé la presque totalité des achats de cette semaine.

CLASSIFICATION DE LIVERPOOL.
Louisiane et Mississipi.

Inferior..............	4 1/2 @ 4 3/4
Ordinary..............	4 3/4 @ 5
Middling..............	5 1/4 @ 5 1/2
Good Middling.........	5 1/2 @ 5 3/4
Middling Fair.........	5 3/4 @ 5 7/8
Fair..................	— @ 6
Fully Fair............	— @ 6 1/4
Good and Fine.........	— @ —

TABAC—Reçu cette semaine, 316 boucauts; expédiés, pour Brême, 308 boucauts; St-Pierre, Martinique, 50; Balise, 11 suérons, 1; ensemble, 617 boucauts. Stocks, en entrepôt et sous vergues, non expédiés, 10,430 boucauts.

ETAT DU TABAC.

Stock en mains au 1er septembre 1848		14,854
Arrivé durant la semaine.......	316	
Arrivé antérieurement.........	2,696	
		3,012
		17,866
Expédié durant la semaine.....	617	
Expédié antérieurement.........	6,810	
		7,437
Stock en mains et sous vergues.		10,430

SUCRE ET MELASSE.—Les arrivages de sucre ont été assez considérables, mais la demande causée par l'exportation dans l'Ouest et au Nord, ainsi que par la spéculation, a laissé le marché presque complètement dépourvu des belles qualités. Il en est résulté que les basses qualités sont offertes, quoique les raffineurs aient fait quelques achats. Les ventes de la semaine se sont élevées à 1,800 boucauts, dans les prix de 3 1/4 @ 3 3/4 c pour le sucre inférieur; de 3 3/4 @ 3 7/8 le fair; et de 4 @ 4 1/2 le beau. Ce soir le marché a éprouvé une légère hausse sur les prix que nous venons d'indiquer pour les qualités supérieures.

MELASSES—Il y a eu quelque amélioration dans les prix, et des ventes considérables ont eu lieu. La hausse a été de 2 @ 2 1/2 c le gallon sur le cours de vendredi dernier. Les ventes de la semaine se sont élevées à 3,500 barils, aux prix de 19 1/2 @ 21 1/2 c le gallon. Le stock actuel est de peu d'importance, et le cours est soutenu. Les arrivages de la semaine ont été, sucre 2,370 boucauts; mélasse, 4,366 barils.

FARINE—Les arrivages de la semaine ont été considérables, mais la plus grande partie étant destinée à l'expédition pour le Nord, les transactions se sont trouvées comparativement peu importantes. Les ventes s'élèvent à 10,000 barils; le cours au commencement de la semaine était fixe comme suit: Ordinaire $4 87 1/2 @ $4 93 c; Illinois, marques de choix pour l'exportation $5 @ $5 12 1/2. Depuis ce moment la dépréciation semble s'être emparée de cet article, pour lequel on ne peut obtenir au dessus de $4 75 pour Illinois et Ohio.

CEREALES—Pendant les premiers jours de la semaine, le maïs a été en bonne demande pour l'exportation en Angleterre soit au Nord; mais plus tard la baisse du fret a retenu les acheteurs, tandis que la diminution dans les arrivages a contribué à restreindre les transactions. Les ventes de la semaine ont été de 62,000 sacs, dont plus de 40,000 ont été achetés pendant les trois premiers jours, au cours de 44 @ 50 cents le boisseau pour l'ancien, et de 34 @ 36 cents pour le nouveau. Pendant ces derniers jours, les prix en ont varié de 49 @ 51 cents, comme limite extrême pour le nouveau et l'ancien.

PORC—Environ 1,200 barils ont changé de main au commencement de la semaine, le mess valait $10 25 @ $10 50; depuis, les prix ont légèrement haussé. Mardi 123 barils se sont vendus à $10 65. La seule vente importante qui est eu lieu depuis le reste de la semaine, est 284 barils Prime Mess nouveau, pris mercredi à $10. Les détenteurs réclament au détail $10 50 @ $10 75 pour le Mess et $8 50 @ $8 75 pour le Prime. Le marché se ferme avec une tendance à la baisse.

BŒUF—Malgré les arrivages qui ont eu lieu, les affaires de ce marché ont été peu importantes. Il s'est vendu jeudi 148 barils prime à $10, et 300 tierçons prime choix. Le mess se vend au plein prix pour les qualités supérieures. Le Prime au détail $11 et le Mess $12 50 @ $13.

GRAISSE—Pendant la semaine, les prix ont fléchi de 1/4 @ 1/2 cents, et vers la clôture, le cours des bonnes qualités au baril était de 6 1/4 c, en barillets, de 6 3/4 @ 7. Les ventes ont été de 1,200 barils en barils et de 300 barillets. Une vente de 120 barils a eu lieu mardi à 6 1/2, le mercredi, de 300 barillets à 6 3/4 et de 310 barils à 6 1/2. Jeudi, les belles qualités se sont vendues de 6 1/2 @ 6 3/4 cents.

BEURRE—De l'Ouest, de 11 1/2 @ 12 1/2 cents.

FROMAGE—Ventes à 7 cents la livre.

WHISKEY—Le stock est peu considérable; une grande partie des arrivages n'est expédiée sur telle place que pour en être réexportée. La demande a été bonne, aux prix de 21 1/2 @ 22 1/2 cts, le gallon pour le whiskey rectifié. Ce cours a légèrement baissé vers la clôture; il s'est fait quelques ventes à 21 cents.

LARD SALE.—Ce marché est peu actif, cependant les transactions ont dépassé celles des semaines précédentes. Les plats cotés valent de 3 1/2 @ 4 1/2 c suivant la qualité, et les épaules 3 1/4 @ 4 c la livre. Il s'est vendu quelques lots de jambons enveloppés à 7 c la liv.

AVOINE—Ventes de 30 @ 32 c le boisseau. La demande est calme, et les affaires n'ont pas été considérables. Cours à la clôture du marché, 30 @ 32 cents.

RIZ.—De la Caroline, nouveau, de 3 1/2 @ 4 1/2 c la livre.

FRET—Le fret s'est considérablement amélioré depuis notre dernière revue, le cabotage surtout est dans une condition beaucoup plus avantageuse aux capitaines. Le cours pour Boston est maintenant 65 @ 70 c pour la farine, 1/2 c pour le coton et 12 c pour les céréales. Quelques navires ont été engagés pour Liverpool à 15/32 d pour coton et 3/8 d pour la farine.

LISTE MARITIME.

Port de la Nouvelle-Orléans.

EXPEDIES.

Goelette Mary Ashbrook, Barry, pr Mobile.
Barque Florida, McCarty, pr Sisal.
Brick Faro, Cajical, pr Barcelone.
Steamer Grand Turk, Robirds, pr Mobile.
Emperor, Walker, pr Mobile.
Orline St John, Meaher, pr Mobile.

ARRIVES

Navire Victoria, Mertinez, du Havre.
Seth Sprague, Wadworth, d'Anvers.
Flavio, Coffin, de New-York.
Barque Barcelona, —, de Barcelone.
Goelette Powhatton, Johnson, de Falmouth.

—STEAMERS.—

Palmetto, Smith, de Galveston.
Caddo, Graham, d'Alexandrie.
Mary Foley, Dutfeset, de Louisville.
Elisha, Laudry, de Bâton-Rouge.
Belle Créole, Champomier, de Bayou Sara.
Courrier, Martin, de la Balise.
Princess, Leathers, de Hard Times.
Envoy, Moore, de Louisville.
Gen Jessup, Forre, de St Louis.
Jas L. Day, Wood, de Mobile.

De New-York à la Nouvelle-Orléans.
Navire à vapeur Crescent City, jeudi 16 Nov.
Navire à vapeur Falcon, mercredi 15 Nov.

LIGNE DE CUNARD.

DE LIVERPOOL.

Acadia, de Liverpool, à Boston.......... 4 Nov.
Cambria, de Liverpool à New-York........ 11 Nov.
Britannia, de Liverpool à Boston........ 25 Nov.
Canada, de Liverpool à New York......... 25 Nov.

D'AMERIQUE.

Acadia, de Boston à Liverpool........... 29 Nov.
Cambria, de New-York à Liverpool........ 6 Déc.
Britannia, de Boston à Liverpool........ 13 Déc.
Canada, de New-York à Liverpool......... 20 Déc.

SOCIEDAD IBERA DE BENEFICENCIA MUTUA.

Los socios que la componen se reunirán el domingo 26 del corriente á las 2 en punto de la tarde, en la calle de Conde No 56, para la celebracion del aniversario de la sociedad.
De orden del presidente,
Fco de FUENTES,
24 nov Secretario Tesorero.

ENFANT PERDU OU VOLE
Au faubourg Tremé.

UN Enfant, quarteron, âgé d'environ deux ans, ne sachant pas parler, vêtu d'une camisole à fond noir avec des fleurs bleues, ayant des cheveux frisés et étant nu-pieds. Une récompense libérale sera donnée à celui qui le conduira au corps de garde de la 1re Municipalité.
23nov—1f

Ni le capitaine, ni les consignataires du navire français LA LOUISE, ne seront responsables des dettes que pourrait contracter l'équipage de ce navire.
15 nov PH. BAILLY BLANCHARD & Co.

AVIS.—Ni le capitaine ni les propriétaires du steamer DUBOC ne paieront aucunes dettes du bateau et elles n'ont pas été autorisées par le capitaine ou les agents.
17nov W.L. BURGESS & Co, agents.

COTONS BLANCS—30 caisses, à vendre par
B. A. NORCROSS,
20 nov 65, rue des Magasins

EPICES—300 sacs piment, 25 do poivre, à vendre par
N. A. NORCROSS,
20 nov 65, rue des Magasins

THE—100 caisses boîtes en ferblanc, 100 demi caisses Imperial et Powchong, 200 de 6, 8, 10 et 12 livres, Imperial, Poudre à Canon et Hyson, à vendre par
B. A. NORCROSS,
20 nov 65, rue des Magasins

Bureau de la Compagnie Railroad Pontchartrain.

Nouvelle-Orléans, le 24 novembre 1848.
CONFORMEMENT à la troisième section de l'acte d'incorporation de cette Compagnie, une assemblée générale des actionnaires aura lieu le 4 décembre prochain, à cinq heures P. M., au bureau de la dite Compagnie, situé rue de la Victoire, entre Champs-Elysées et Marigny.
Par ordre,
25 nov PH. GUERNON, Secrétaire

COMPAGNIE D'ASSURANCES DU CRESCENT-CITY.

CONFORMEMENT à un acte d'incorporation passé pardevant D. J. Ricardo, notaire public, le 24 octobre 1848, et approuvé par le juge de la cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, le 24 novembre 1848, qui crée la Compagnie d'Assurance du Crescent-City à la Nouvelle-Orléans, (La) Les livres seront ouverts au comptoir de J. U. Lavillebeuvre, au No. 83, rue St-Charles, au premier, mardi, 28 novembre 1848, de 10 heures à midi, et continueront à être ouverts quotidiennement au dit bureau, à la même heure, et au même endroit, pour recevoir les souscriptions de 2,000 actions du fonds capital de la dite Compagnie. Ces actions sont de $100 chaque, payables $10 comptant, par action au moment de la souscription. On ne pourra prendre sur le même nom plus de 50 actions, pendant les cinq premiers jours de l'ouverture des livres.

Nouvelle Orléans, 24 novembre 1848.
JAMES ROBB,
J. U. LAVILLEBEUVRE,
JOHN S. SHAW,
W. P. CONVERSE,
PETER CONREY Jr., Commissaires.
25nov—5

Charrues et Quincaillerie.

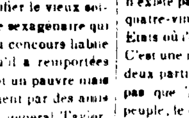

LES soussignés agents de Hall et de Ballenger, de Haysville, Kentucky, ont en magasin et reçoivent constamment, un grand assortiment de leurs célèbres charrues, en fonte et en fer battu, qu'ils offrent aux prix des manufacturiers, savoir:

74 charrues de Hall,	No. 1	sans coutre,			$ 5.50
94 do	do	do 1	avec do		7.00
54 do	do	do 2	do	do cotton	8.00
15 do	do	do 3	do	do do	10.00
70 do	do	do 3	do	do sucre	9.50
54 do	do	do 3	do	do do	12.00
27 do	do	do 4	Grand,	do	12.00
13 Flukes	do	do 1			10.00
15 do	do	do 2			12.00
23 Sub soil	do	do 1			7.00
46 do	do	do 2			8.00
30 Charrues de Ballenger,	1	sans coutre			6.00
36 do	do	do 1	avec do		7.00
48 do	do	do 2	do	do	8.00
30 do	do	do 2	do	do	9.00
28 do	do	do 3	do	do	10.00
18 do	do	do 4	do	do	12.00

AUSSI—Un grand assortiment de quincaillerie pour habitation, savoir: chaînes, clous coupés et forgés, haches de Hunt, pelles, pioches, couteaux à cannes, peintures à plancher et à meubles, moulin, et un grand assortiment de fer anglais et américain: huile pour sucrerie, à lampe et de lin; esprit de thérébentine, mastic, vitres et peintures.

Ils sont aussi agents pour la vente des roues de Wheeling, (Virginie), et ont en magasin 83 paires avec brancards et essieux en fer de 2 à 5 pouces.
HOGAN, TURBAUD & CONAND,
25 nov 29 Vieille Levée

MAIRIE DE LA Nlle-ORLEANS.
Conseil de la Municipalité No Un.
Séance de Lundi 20 novembre 1848.

RESOLU que le Conseil recevra des propositions cachetées jusqu'au 4 décembre prochain, pour la fouille et le nettoiement des fossés dans toute cette partie de la Municipalité comprise entre le canal Carondelet, la rue de l'Esplanade, la rue Roman et le bayou St Jean, dans les cinquième et septième districts, et dans cette partie du second district comprise entre la rue du Canal, le canal Carondelet, les rues Roman et Broad, conformément aux spécifications déposées au bureau du voyer. Ce travail sera payé en billets de cette Municipalité à 6, 12 et 18 mois, portant intérêt à raison de six pour cent par an et datés du jour que le travail aura été accepté par le voyer.
(Signé) JH. GENOIS, Recorder.
Approuvé le 24 novembre 1848.
(Signé) A D CROSSMAN, Maire
Pour copie conforme:
H. BIER, Commis.

Conformément à la résolution qui précède, avis est par le présent donné que des propositions cachetées seront reçues à mon bureau jusqu'au 4 décembre prochain, pour la fouille et le nettoiement des fossés dans toute cette partie de la Municipalité comprise entre le canal Carondelet, la rue de l'Esplanade, la rue Roman et le bayou St-Jean, dans le cinquième et septième districts, et dans cette partie du second district compris entre la rue du Canal, le canal Carondelet, les rues Roman et Broad, conformément aux spécifications déposées au bureau du voyer. Conditions comme ci-dessus.
Nlle-Orléans, le 24 novembre 1848.
25nov—3f A. D. CROSSMAN, Maire

MAIRIE DE LA Nlle-ORLEANS.
Conseil de la Municipalité No Un.
Séance de Lundi 20 Novembre 1848

RESOLU qu'après l'adoption de cette résolution, tous produits ou articles de quelque nature qu'ils soient qui seront débarqués sur la Levée dans les limites de cette Municipalité, devront être enlevés trente-six heures après leur débarquement, passé ce délai il sera du devoir du wharfmaster de les faire enlever aux frais du propriétaire ou du consignataire, nonobstant toutes ordonnances à ce contraires.
(Signé) JH GENOIS, Recorder.
Approuvé le 24 novembre 1848.
(Signé) A. D. CROSSMAN, Maire.
Pour copie conforme:
25nov—3f H. BIER, Commis.

MAIRIE DE LA Nlle-ORLEANS.
Conseil de la Municipalité No Un.
Séance de Lundi 20 Novembre 1848.
Ordonnance autorisant la Grande Loge des I. O. O. F. de l'Etat de la Louisiane à établir un cimetière.

Attendu que la Grande Loge des I. O. O. F. de l'Etat de la Louisiane a acheté un morceau de terre dans les limites de la Première Municipalité, avec l'intention d'y établir un cimetière sous le nom de "*Odd Fellow's Rest*."

1o—Résolu qu'à l'avenir le "*Odd Fellow's Rest*" servira de cimetière, sujet aux règlements que les directeurs de la compagnie de ce cimetière pourront faire, et en harmonie avec les ordonnances alors en vigueur.

2o—Résolu que toute personne qui détruira, ou endommagera malicieusement les tombeaux, monuments ou clôture du dit "*Odd Fellow's Rest*" sera passible d'une amende qui ne pourra excéder cent piastres pour chaque offense, et si la dite personne est esclave, elle recevra vingt-cinq coups de fouet, à moins que son maître ne préfère payer une amende de vingt cinq piastres.

3o—Résolu que le trésorier du département de la police de la Municipalité No Un est chargé de poursuivre par devant tout tribunal compétent toute personne qui violera la présente ordonnance, l'amende recouvrée sera au profit de la dite Municipalité.
(Signé) JH. GENOIS, Recorder.
Approuvé le 24 novembre 1848.
(Signé) A. D. CROSSMAN, Maire.
Pour copie conforme:
25nov—3 H. BIER, Commis.

Graines fraîches de Jardinage, récolte de 1848.

LES soussignés viennent de recevoir un grand assortiment de graines fraîches de jardinage.

Les Jardiniers pourront s'approvisionner à la livre ou au boisseau à un prix modéré. Les Planteurs ou Marchands de la campagne pourront acheter en gros ou en détail.

AUSSI—Graines en boîtes contenant une variété bien assortie à $4, $6, $10 et $20 la caisse.
A. MAUPAY,
25nov 96, Camp, près la rue Poydras.

POTASSE ROUGE caustique pour imprimeurs et pour savonniers, en débarquement et à vendre par
B. BONNABEL,
22nov 37, rue Tchoupitoulas

NAPHTALINE crie alisée
Vératrine do
Thrychaine do
Salicine do
Morphine, sulfate et acétate, en fioles de 1, 2, 4 et 8 gros chaque, à vendre par
B. BONNABEL,
22nov 37, rue Tchoupitoulas

Bottes et Souliers.

155 caisses en débarquement des navires Rochall et Herculean, à vendre par
G. W. DUNBAR,
20 nov 29, rue de la Douane.

RIZ—25 boucauts de la nouvelle récolte, en débarquement de la barque Walter et à vendre par
B. VALLS,
20 nov 37, rue de la Commune.

BLANC DE BALEINE—350 caisses New-Bedford, grandeurs assorties, à vendre par
J. W. STANTON & Co,
20 nov Encoig. Magasins et Lafayette.

HUILE DE CACHALOT—3000 gallons huile d'hiver blanche, marque Howland; 1000 gallons huile de baleine blanche, à vendre par
J. W. STANTON & CO,
20nov enc. Magasins et Lafayette

CRINS à platrer—11 barriques et 200 sacs crins venant d'arriver et à vendre par
HAYMAN & HOLDEN,
98, Magasins, et 11 Magasins Rouges, 3me municipalité. 20nov

1800 barils chaux de Thomaston, en déchargement des bricks Gen. Taylor, Thomas & Edward, et la goëlette Lucy, à vendre par
HAYMAN & HOLDEN,
98, rue Magasins, et 11, Magasins Rouges, 3me Municipalité. 20nov

FRAISIERS—Fraisiers à vendre à bon marché, s'adresser au magasin de graine, No 19, rue Gravier. WM. DINN, agent.

Couvertures Granier.

EN débarquement du navire Mehemet Ali, 4 balles couvertures fines, 10 et 11 points.

4 balles do do 8 et 9 do
4 do do do 6 et 7 do
100 do do à nègres, 3 points, blanches, bleues, vertes et grises, à vendre par les seuls agents de Z. Granier fils, de Montpellier.
24 nov H. DE GOER & RIPPLARD.

Bureau de la Presse à Coton de la Levée.

L'ELECTION annuelle des Directeurs de cette Compagnie aura lieu lundi 27 courant, de 10 à 2 heures P. M., au Bureau.
13 nov F. J. FORSTALL, Secrétaire.

25 piastres de récompense.

PERDU dans l'après-midi du 22, à la Banque de la Louisiane ou à la banque de l'Est, un billet de $100 de la Banque de la Louisiane. La récompense ci dessus sera payée sur la remise de la somme perdue.
V. H. MOREAUX,
23 nov 218, rue St-Louis.

$5 DE RECOMPENSE.

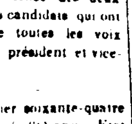

PARTIE marronne la négresse ISABELLE, ayant à peu près 40 ans, parlant anglais et français; elle a été vue pour la dernière fois près de la maison de sa maîtresse, Mme Maigneau, rue Royale, entre Dumaine et St-Philippe.

La susdite récompense sera payée à quiconque la logera dans une des geôles de la ville.
EUG. ROCHEREAU & CO,
22nov—4f 17 et 19, rue St-Louis

G. W. DUNBAR,
Manufacturier de

BOTTES, SOULIERS ET BROGRINES, Reçu un bel assortiment de marchandises d'hommes de choix manufacturées pour le marché de la Nouvelle-Orléans—50 caisses en débarquement des navires Herculean et Rochall. Aussi des caisses souliers et de qualité supérieure, à vendre au No. 29, rue de la Douane, Nouvelle-Orléans.

Graines fraîches de Jardinage et de Fleurs,
Garanties de la récolte de 1848.

VENANT d'arriver par les derniers navires de Philadelphie et à vendre au No [illegible] [illegible] l'Encoignure Gravier et Tchoupitoulas. [illegible]

AMUSEMENTS.

THEATRE D'ORLEANS.

Samedi, 25 Novembre 1848,
La seconde représentation de la reprise de
LA REINE DE CHYPRE,
Grand Opéra en 5 actes et 6 tableaux, musique d'Halevy.

Le livre de la Reine de Chypre en anglais, est en vente au bureau du Théâtre pour 25 cents.

On commencera à 6 heures et demie:

JOURS DE SPECTACLE:
Les dimanche, lundi, mardi, jeudi et samedi de chaque semaine.

SALLE ST-LOUIS.
Bals des Pères de Famille.

LE soussigné informe respectueusement les habitués de la susdite salle, qu'il a ouvert une liste de souscription pour une série de bals de société donnés par les Pères de Famille de cette ville.

Ces bals seront sous la direction immédiate des Pères de Famille.

Pour plus amples informations s'adresser au bureau de la salle de bal, de 9 heures A. M. à 3 heures P. M., et de 4 heures à 9 heures P. M.
25 nov—6f H. RUPPIUS.

SALLE ST-LOUIS.
Bals masqués de Société.

LA souscription pour donner une série de bals masqués de société dans la dite salle, est maintenant ouverte.

Les messieurs qui désirent souscrire à ces bals sont priés de s'adresser au bureau de la Salle St. Louis, de 9 heures A. M. à 3 heures P. M. et de 4 à 9 heures P. M.

Ces bals auront lieu le vendredi de chaque semaine.

SALLE DE BAL DU GLOBE.

Encoignure St-Claude et St-Pierre, près du Vieux Bassin.

Le propriétaire informe respectueusement ses amis et le public, que ce magnifique établissement ayant été réparé avec le plus grand soin, et tout le goût possible, sera ouvert samedi 25 courant, à partir de samedi, 25 courant, jour où aura lieu un GRAND BAL PARE ET MASQUE. A dater de cette époque les bals seront régulièrement ouverts tous les Lundis, Mercredis, Jeudis et Samedis.

L'orchestre sera composé des meilleurs artistes de la ville, et rien ne sera négligé pour rendre les réunions les plus agréables possible. La police y sera active, et l'ordre le plus sévère sera maintenu.
SALVADOR VIOSCA, Propriétaire.
GEO. H. STEPHENS, Directeur.

N. B.—On trouvera réunis à cet établissement un café contenant les liqueurs et vins de premier choix, ainsi qu'un restaurant pourvu des friandises les plus recherchées. 25 oct

Grenadiers Gardes d'Orléans.
ATTENTION.
Revue d'Inspection.

CONFORMEMENT à l'ordre reçu du colonel commandant le régiment d'Orléans de la Légion, la compagnie prendra les armes le dimanche 26 novembre 1848, à 8 heures très précises du matin, pour une revue d'inspection.
Equipement complet. Tenue d'hiver.
Réunion dans le Passage de la Bourse.
Par ordre du capitaine. F. T. BOUSSNO,
21 nov Sergent-major.

VOLUNTARIOS CATALANES DE LA LUISIANA.

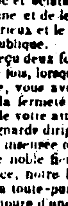

La Compañia tomará las armas y se reunirá al parage acostumbrado con uniforme completo y pantalon de paño, el domingo 26 del corriente, á las 8 en punto de la mañana, para asistir á una revista de inspeccion, encargandose á los miembros activos sean puntuales á la hora indicada.
De orden del capitan,
CAYETANO PACHE,
16nov Sargento 1ro.

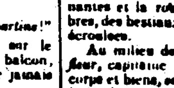

COMPAGNIE DES CARABINIERS SUISSES.

Les membres de cette Compagnie sont priés de se réunir à la salle d'armes en tenue d'hiver, dimanche le 26 novembre 1848, à sept heures du matin précises, pour assister ensuite à la revue générale de la Légion sur la Place d'Armes.
Nlle-Orléans, le 21 novembre 1848.
Par ordre du capitaine,
FURBRINGER,
22 nov—4 Sergent major.

Mairie de la Nouvelle-Orléans,
CONSEIL GÉNÉRAL.
Séance de vendredi, 10 novembre 1848.

Il est ordonné par le Conseil-Général de la ville de N-Orléans, que l'ordonnance concernant l'inspection et le mesurage du bois de chauffage dans les limites de la Nlle-Orléans, approuvée le 2 décembre 1846, et l'ordonnance amendant cette qui précède, approuvée le 22 mars 1847, soient toutes les deux abrogées.
(Signé) WM F. RICE, Prés.
Approuvé le 16 novembre 1848.
(Signé) A. D. CROSSMAN, Maire.
Pour copie conforme.
H. BIER, commis. 18 nov

CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ No. UN.

Bureau du contrôleur 21 novembre 1848.

AVIS est par le présent donné que le Conseil de la Municipalité No Un procédera, lundi prochain, 27 du courant, à l'élection d'un collecteur pour les taxes sur propriété foncière dans la ville, dans les limites de cette Municipalité. Par ordre.
JOSEPH SEYERS,
22 nov—5 Contrôleur.

A LOUER.—La maison formant l'encoignure des rues Ste-Anne et Condé, occupée maintenant par le café de l'Aigle; possession à donner le premier janvier prochain.
S'adresser à EUG. ROCHEREAU & CO.,
21 nov 17 et 19 St-Louis.

Institution pour les deux sexes.

Rue du Quartier No 129, entre la rue Dauphine et la rue Bourbon.

CET établissement fondé, il y a cinq ans, rue des Remparts, par Monsieur et Madame Garreau, vient d'être transféré rue du Quartier, No 129, dans la maison qu'occupait autrefois l'institution de Monsieur Bellanger.

Il serait difficile de trouver, à la Nouvelle-Orléans, un local plus convenablement distribué. Les classes et les dortoirs sont vastes et parfaitement aérés. La cour est immense. Les élèves ne pourront jamais échapper à la surveillance des professeurs.

M. et Mme Garreau invitent respectueusement les pères et les mères de famille à venir visiter leur institution.

Pour les conditions, voir le prospectus chez M. Victor Hébert, libraire, rue de Chartres, No 140.
21 nov—3f

J. E. LOBRE & Co

Magasin de Mercerie et Bazar de la rue de Chartres.

84, *rue de Chartres, entre Conti et Bienville,*

ONT l'honneur d'informer les Dames, que leur assortiment d'articles d'hiver est maintenant complet; aussi ils ont en magasin, un grand choix de

Passementeries,
Franges,
Boutons en soie et en laine,
Rubans,
Soie pour broder et garnitures,
Jarretières et gants,
Fil, lacet, galon, boutons,
Epingles, cordonnets, &c, &c.
Et généralement tout ce dont on a besoin pour la couture. Ayant fait de grands changemens dans notre Bazar de jouets, nous pourrons offrir à dater du 1er décembre le plus grand choix de jouets français et allemands, qui ait jamais été mis en vente à la Nouvelle-Orléans, et à des prix modérés.
23nov

Grocerie à Vendre.

LE soussigné ayant entrepris un autre genre d'affaire, désire vendre sa grocerie, située rue Claiborne, entre les rues Esplanade et Kerlerec. Les personnes qui désireraient faire cette acquisition sont invitées à s'adresser à l'endroit ci-dessus.
25nov—3 E. DEVOS.

MESSIEURS PAUL ALDIGÉ & Co, viennent de recevoir, par les derniers navires arrivés de France et de New-York, et pour le nouveau magasin qu'ils ont ouvert, le 10 octobre, rue Royale, No. 252, entre Dumaine et Ste-Anne, les marchandises suivantes, qu'ils continueront à vendre à des prix très modérés:

Soieries pour robes; barèges nouveaux dessins.
Tartane écossais pour habillements d'hommes et d'enfants.
Broderies de toute espèce.
Une grande variété de châles cachemires.
Franges et passementeries.
Mousseline de laine unie, noire et couleur.
do do imprimée.
Mérinos français pour robes, couleurs assorties.
Florence de toutes nuances; satins noirs.
Fichus soie écossaise.
do crêpe de Chine, imprimés.
Crêpes de différentes couleurs.
Gants de soie noire et couleur.
do peau glacés; de cachemire.
Casimir noirs et fantaisie, etc. etc. 20 nov

ALCOOL—10 barils alcool 98 deg, à vendre par
P. CUSACHS,
[illegible] encoig. Condé et St-Philippe

THEREBENTHINE—4 barils essence thérébentine, à vendre par P. CUSACHS,
[illegible] encoig. Condé et St Philippe.

CIRE BLANCHE—300 liv. cire blanche, nouvellement reçue de la Havane, à vendre par
P. CUSACHS,
[illegible] encoig. Condé et St-Philippe

BEURRE DE GOSHEN—35 firquins de beurre de première qualité, en débarquement et à vendre par J. W. STANTON & Co,
17 nov Encoignure Magasins et Lafayette

CIGARES—600 milliers Regalias et Milleres, en magasin et à vendre par
THOMPSON & LAMPER.
17nov 23, Vieille Levée.

SUCRE—300 caisses sucre blanc, en magasin et à vendre par
THOMPSON & LAMPER,
17nov 23, Vieille Levée.

TABAC—300 balles tabac de Cuba, en magasin, et à vendre par
THOMPSON & LAMPER,
17nov 23, Vieille Levée.

EN débarquement du navire James Perkins, de Bordeaux, et à vendre par les consignataires,
25 caisses prunes à l'eau de vie.
40 do fruits assortis do
PERDOS FRERES,
17nov enc Royale et Dumaine

Parmentiers—Pharmaciens.

2 Caisses grands assortiments pharmaceutiques noires et couleur, en débarquement de l'Harmonie du Havre, à vendre par
H. DE GOER & RIPPLARD.
16 nov 23, rue des Magasins.

100 Paniers vin de Champagne, qualité supérieure, en magasin et à vendre par
LEGOASTER & MARTIN,
[illegible]

ABSINTHE suisse, Kirsch, vins [illegible], à vendre par LEGOASTER & MARTIN. [illegible]

Compagnie des steamers de la Malle des Etats-Unis, pour la Californie et l'Orégon.

Le steamer neuf et bon marcheur FALCON, capitaine J. W. Thompson, partira pour Chagres, lundi le 4 déc., à 10 heures, avec la malle de l'Orégon et de la Californie. Les cabines seront considérées engagées que lorsque le prix en aura été payé.

Passage pour Chagres à la Chambre $100
do do seconde 60
Prix pour Chagres 20 c. par pieds.

Les passagers pour Chagres n'auront droit qu'à charger gratis leur bagage jusqu'au poids de 150 liv. et devront payer autant pour tout ce qui excèdera ce poids.

Le Falcon fera partie de la ligne de Panama.
Pour fret ou passage, s'adresser à
PARADISE SAFFARANS & Co, agents,
25nov 67, rue Gravier

LA CRONICA,
Diario español, publicado en Nueva-York,
Dos veces por Semana.

La Crónica se publicará dos veces por semana, y cada numero constará de ocho páginas. Los dias de la publicacion serán el miércoles y el sábado.

Acompañará á la Crónica un Suplemento periódico dos veces al mes, del tamaño de la Semana Literaria del "Courrier des Etats-Unis", y compuesto de 60 á 65 páginas mensuales, con algunas litografías ó grabados.

El numero primero de la Crónica ha salido á luz el 28 de octubre ultimo.

Director y Editor, A. X. San Martin, calle de Nassau, No 185.

El agente de la Crónica por esta ciudad (Nueva-Orleans), es V. Hebert, calle de Chartres, No 140. 21nov—1m

LA CRONICA.
Journal espagnol bi-hebdomadaire.
Publié à New-York par A. X. SAN MARTIN

CE journal que le soussigné vient de fonder à New-York, et dont le premier numéro a paru le 28 octobre, sera publié régulièrement deux fois par semaine, le mercredi et le samedi. La Cronica, qui n'aura jamais moins de huit pages, s'occupera particulièrement des faits qui intéressent l'Espagne, outre elle traitera les questions de politique locale et ne négligera rien de ce qui concerne la littérature, les sciences et les beaux-arts. Il sera envoyé aux abonnés des deux Amériques par les voies les plus rapides et les moins dispendieuses. La Cronica publiera deux fois par mois un supplément de la dimension de la Semaine Littéraire (annexe du Courrier des Etats Unis) et composée de 60 à 65 pages. Chaque supplément renfermera une lithographie.
A. X. SAN MARTIN,
Nassau street, No. 185.
L'agence de la Cronica est établie chez M.
V. HEBERT,
21nov—1m 140, rue Chartres

Collège de Springhill (St-Joseph.)
PRES MOBILE (ALABAMA).

LA rentrée des élèves de cet établissement aura lieu le premier décembre prochain; les cours commenceront le lendemain.

Les parents qui désireraient des renseignements peuvent s'adresser dès aujourd'hui à l'un des directeurs du collège à l'évêché, encoignure Condé et Ursulines.

Un des membres de l'établissement se chargera de conduire au collège les élèves que les parents désireraient lui confier. Le départ aura lieu le 30 novembre, à 2 heures de l'après-midi, par le chemin de fer du lac Pontchartrain. 21 nov—6f

INSTITUTION DE JEUNES DEMOISELLES
Dirigée par Mme GRANET.

CE pensionnat, un des plus anciens de la Nouvelle-Orléans, est toujours situé rue Dumaine, 88, entre Royale et Bourbon.

Il reçoit des pensionnaires, des demi-pensionnaires et des externes.

Les cours dans les diverses branches de l'enseignement sont également professés en anglais et en français, et toutes les classes sont en plein exercice. 31oct—3m

AVIS AUX FAMILLES.

CONSACRANT tout son temps et donnant tous ses soins aux élèves de Washington High School, M. de la Goucerie a l'honneur de prévenir les familles qu'il ne donnera plus de leçons particulières.

Pour répondre aux instances honorables qui lui ont été faites, M. de la Goucerie ouvrira, pour les dames et pour les jeunes personnes, le 4 décembre prochain, à 7 heures du soir, dans les vastes salles du Washington High School, des cours supérieurs sur la grammaire française; sur l'histoire générale; sur la géographie descriptive et l'histoire naturelle.

Ces cours qui seront suivis *gratis* par les élèves de la première classe de l'institution dirigée par Mme de la Goucerie, auront lieu les lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi de chaque semaine.

La série des cours sera terminée le 15 mars 1849.
Pour les conditions, s'adresser au Washington High School, rue de l'Esplanade, 55.
14 nov—12f—3ps

EN débarquement du navire Vistula, venant de Bordeaux,
21 barriques vin rouge, à vendre par
AUG MOLIER,
11 nov—6f No 90, rue St Louis.

M. G. BOYER

A l'honneur de prévenir le Public qu'il commence à donner des leçons en ville, quelques heures dont il peut disposer dans la journée, rue Conti No 144.
13nov—1m

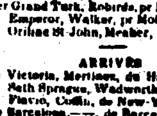

FUSILS, CARABINES & PISTOLETS, avec tout ce qui concerne la partie d'Armurier, en qualité supérieure, d'importation des meilleures fabriques de France et d'Angleterre par

T. LEDUC, Armurier.

28, rue Condé, entre la Place d'Armes et la rue Dumaine.

Montures et Réparations faites au plus juste prix.

Tout le fond du Magasin qui existait rue de Chartres sous la raison de Leduc & Co, a été transporté au susdit Etablissement. 11nov—6m

A VENDRE—Un assortiment de gants de laine français, fourrés et non fourrés—Aussi quelques tapis de laine français. S'adresser à
EDW. SHIFF,
11nov No. 79, rue du Canal

Maison Rouge, entre les deux marchés.

LES soussignés, venant de recevoir les devants porte d'Europe et des Etats-Unis, un assortiment bien choisi et très varié de marchandises sèches dans tous les genres, engage le public à venir le visiter, des offrant à vendre, à des prix bien réduits, les articles suivants:

Indiennes américaines, françaises, anglaises.
Châles mousseline de laine unis et brodés, 6, 8 et 10/4. Do cachemire.
Châles cachemire imprimés.
Do. imitation cachemire.
Do. tartan.
Robes de laine et laine et coton.
Alpaca en laine et nouveaute; do do satiné.
Do couleur brochée.
Cachemire d'Ecosse.
Mérinos français noir et couleur.
Couvertures laine 3 points.
Do superfines 10 et 12/4.
Coton blanc et bleu 3/4, 4/4, 5/4, 6/4 et 12/4.
Serviettes damassées et unies.
Services de table et nappes damassés.
Mouchoirs madras et imitation.
Cotonnades écossaises et unies.
[illegible] unies et à dessins.
[illegible] à petits carreaux p. enfans.
[illegible] coton [illegible] qualité.
[illegible] et velours.
Bas et chaussettes en laine et en coton.
Une grande variété d'articles pour dames et hommes, tels que cravates satin, fichus soie, &c., &c., qu'ils vendront tous à l'avenant des prix.
20 nov PAUL ALDIGÉ & Co.

J. P. LASPERRE, Coutelier,
Rue Condé, No 29, au fond la rue Madison,
Nouvelle-Orléans.

A l'honneur d'informer messieurs les Docteurs et les Dentistes qu'il vient de recevoir de M. Charrière, de Paris, par le navire Jacques Laffite, un assortiment d'instruments de chirurgie, tels que trousses pleines et vides, acier et argent, à porte-feuille et cabinets; boîtes à dissection, amputation, trépans, tailles, cataractes, lithotritie, accouchement et autres appareils de tout genre, sondes, et en général tous les instruments utiles à l'art chirurgical. Il fabrique tous les objets ci-dessus et autres, fait les réparations et tout ce qui est utile à leur entretien. Il fabrique les bandages herniaires et appareils orthopédiques.

Il a également l'honneur d'informer le Public en général qu'il vient de recevoir par le même arrivage un assortiment de ciseaux fins de tout genre et de rasoirs anglais, couteaux, canifs, objets de jardinage, couverts de voyage, services à dépecer, machines à affiler et une quantité d'objets de luxe à des prix modérés.
[illegible] J. P. LASPERRE.

A VENDRE en déchargement du navire James Perkins, de Bordeaux;
40 barriques vin rouge, St-Estèphe;
40 do do St-Julien;
40 do do St-Emilion;
25 demi barriques vin blanc Haut Barsac.
45 do do do Haut Preignac.
350 caisses de 12 bouteilles vin rouge St-Julien.
[illegible] do do vin blanc Haut Sauterne
6 do contenant 100 paniers anisette supérieure fine de Chauvet, par VVE. MAIGNAN.
25 nov 80 rue St-Louis

SOCIETE.

LES soussignés ont formé une société pour la continuation des affaires de commission en général, sous la raison de A. BIDAULT & Co. au No 5, Bank Place.
A. BIDAULT.
M. D. McLEAN.
10 nov—20f

A VENDRE en débarquement du navire Mehemet-Ali, venant de Marseille:
200 caisses eau de fleur d'oranger, triple grand modèle, à vendre par N SUDOUVT,
13 nov 13 rue Toulouse

CHANGEMENT DE DOMICILE.—JEAN DE DEANA a transporté son Bureau du No 20, Vieille Levée, au No 47, rue Bienville. 9 nov

FOIN—Un lot de foin du Nord, de qualité supérieure, en débarquement en face de la halle aux légumes de la première Municipalité, à vendre à bon marché et en lots à la convenance des acheteurs. S'adresser à l'endroit ci-dessus. 2 n

J. M. DORES & LYMAN POTTER.
Avocats, No 22, rue Bienville,
Vis-à-vis la Cour du Recorder. 9 oc—1an

EN débarquement du navire James Perkins, venant de Bordeaux,
60 barriques vin [illegible]
20 do do Grave, à vendre par
EUG. ROCHEREAU & Co,
[illegible] 17 et 19, St-Louis

BOTTES, SOULIERS ET BROGRINES.—500 caisses en débarquement du navire St-Petersbourg, à vendre par
B. G. MORSS,
[illegible] 32, rue de la Douane

A VENDRE en magasin, pour clore diverses factures:
15 barriques vieux vin de Lamalgue et St-Julien.
20 do bon vin au dessus de l'ordinaire
[illegible]

Mlle CHARLOTTE LEVY,
80 RUE ROYALE.

A L'HONNEUR d'annoncer aux dames de la Nouvelle Orléans qu'elle arrive de Paris, où elle a fait choix d'un magnifique assortiment de marchandises de fantaisie, telles que fleurs, dentelles, nouveautés, etc. etc, le tout du dernier goût et des modes les plus nouvelles.

Mademoiselle Levy n'ayant pas l'intention d'ouvrir un magasin cette année à l'honneur d'informer ses pratiques et les personnes qui voudraient la patroniser, qu'elle désire se défaire de ses marchandises le plus tôt possible et qu'elle les vendra aux prix chez elle au prix coûtant.

Elle a rapporté un très bel assortiment de velours cachemires et manteaux pour dames.

Mlle Levy continuera à se charger de la confection des robes, manteaux et mantelets.
13 nov—1f

F. FRYER.

MME F. FRYER a l'honneur de prévenir les dames de la ville et de la campagne, qu'elle ouvrira jeudi, 16 novembre, son assortiment de chapeaux d'hiver, et de grandes nouveautés de tout genre.

N. B.—On demande des ouvrières en couture.
13 nov

Mme NORES

A l'honneur de prévenir les Dames de la Nlle-Orléans, qu'elle fera l'ouverture de ses MODES D'HIVER, samedi 18 novembre. 15nov—7f

Mme FREMINEAU,
Rue Royale, 131.

A l'honneur de prévenir les Dames de la ville et de la campagne, qu'elle fera l'ouverture de ses modes et nouveautés lundi prochain, 20 du courant.

Mme Fremineau confectionne modes, robes, manteaux, mantelets, &c., dans le goût le plus nouveau.
18 nov—6

M. A. THOMPSON,
Rue de Chartres, No. 54,

A L'HONNEUR d'informer les dames de la ville et de la campagne, qu'elle fera l'ouverture de ses grandes nouveautés, samedi 18 novembre courant.

Son nouvel assortiment très varié et choisi par elle-même à Paris dans les meilleures maisons, lui fait espérer qu'il ne laissera rien à désirer aux dames et qu'elles voudront bien lui continuer, comme par le passé, leur bienveillant patronage.

Toute objets de commande en général seront toujours traités avec le plus grand soin et dans les dernières modes. 18nov—6f

Magnifique assortiment d'habillement d'hiver,
No. 12, rue du Camp.

LE soussigné est arrivé depuis peu du Nord, où il a fait fabriquer dans les meilleures manufactures, un grand assortiment de linge fait au dernier goût. Les personnes qui désirent faire emplette d'habillements, ainsi que les marchands, sont invitées à venir visiter ses marchandises.

Les articles suivants seront vendus au-dessous du cours auquel on pourrait les acheter dans tout autre magasin du Sud.

HABITS et REDINGOTES drap noir, PALETOTS et SACS noir, brun, bleu et olive, PANTALONS casimir noir et fantaisie. PANTALONS cuir laine noir supérieure. HABITS à la Blouzy de toute façon, SACS Tweed noir bleu, GILETS en satin noir brodé, GILETS blanc pelue, de tarlatane en satin.
M. BARNETT,
8nov 12, rue du Camp

J. M. SHOOT,
Avocat et Commissionnaire
Pour la Louisiane, Mobile, Alabama.
5 juin—1an.

ERNEST E. MOUGIN,
Pharmacien.

Encoignure Dumaine et Dauphine.
Le bureau du Dr. J. U. LANDREAUX est dans la même maison. 10 sept—1 an

A partir de ce jour, les soussignés conduiront leurs affaires de Courtage, sous la raison d'ABAT & GENERES.
Nlle-Orléans, 1er novembre 1848.
L. ABAT.
L. F. GENERES.
1nov—1m 60, rue Royale.

ON demande à louer DOUZE NEGRES pour travailler jusqu'à la fin de la roulaison, sur une habitation à St-Jacques, s'adresser à
AUGUSTIN & THIBAUT,
8nov No. 10, rue Conti

Quincaillerie! Quincaillerie!
Vente au prix coûtant pour clore une Société,
au No 65, rue de Chartres.

LES soussignés offrent à vendre leur stock de Quincaillerie, soit en gros ou en détail, au PRIX COUTANT. Les Marchands de la campagne, les Habitants et autres personnes feront bien de venir visiter notre Magasin, car nous sommes disposés à vendre nos marchandises au plus bas prix auquel on pourrait les importer.
1nov E. WEYSHAM & Co.

Cornet à Piston.

A VENDRE un magnifique et excellent CORNET à PISTONS, en mi-chor, garni en cuivre rouge ciselé, avec deux embouchures en argent et sa boite en racine de bois. S'adresser au bureau de l'Abeille. 2 nov

EN débarquement des navires Jacques Laffitte et Espérance:
1 caisse gants Jouvin.
2 caisses Economie laine et coton.
1 do châles tapis.
2 do do laine épaisse.
2 do gilets peluches.
3 do habillements confectionnés.
1 do cols brodés, bas prix.
1 do indiennes aisnes.
3 do cotonnades riches.
1 do cachemire broché uni.
1 do mousseline imitation batiste avec rivière et dentelle.
1 do velours de coton. 1 do jupons brodés.
1 do foulards de soie.
10 do parfumerie assortie.
2 do chapeaux pour enfants.
1 do mouchoirs riches, grande nouveauté.
1 do bonnets brodés.
1 do cotonnade bleue unie.

Attendu sous peu, par les navires Anna et Vesta:
Un bel assortiment de barèges.
5 caisses parapluies.
2 do ombrelles extra riches.
1 do eaux à coudre toutes couleurs.
2 do gances coton.
3 do bonnets assortis.
1 do mouchoirs batiste brodés.
1 do jupons brodés.
1 do robes de laine.
1 do parfumerie assortie.
4 do eau de Cologne.
1 do casquettes velours pour enfants.
4 do Jaconas d'hiver.
1 do Jaconas [illegible]
1 do [illegible] imprimés.
14 do jupons d'enfants.
1 do mouchoirs cachemire brodés [illegible]

[illegible]

PAVILLIER,
21 nov rue St Louis, 20, au premier.

Vin de Xerès.

5 demi pipes vin de Xerès diverses qualités.
40 1/4 do do do do
100 1/8 do do do do
Ayant droit au drawback et à vendre à bas prix en lots à la convenance des acheteurs par
S. D. GRATIAA.
21n 35, rue Natchez.

TRUFFES—400 boîtes pures du Périgord.
200 demi boîtes do
En magasin et à vendre par S. D. GRATIAA,
21 n 35, rue Natchez.

PATES TRUFFES—
50 boîtes pâtés truffés assortis.
100 demi do do do
200 quarts do do do
A vendre en magasin par S. D. GRATIAA.
21 nov 35, rue Natchez.

CEPES à l'huile et patés prin—
50 boîtes cèpes à l'huile.
200 boîtes petits pois au beurre et au naturel.
100 1/2 do do do
A vendre par S. D. GRATIAA,
21 nov 35, rue Natchez.

EN débarquement du navire James Perkins—
15 barriques vin rouge Médoc.
15 demi. do vin blanc Haut Sauterne, qualité supérieure, à vendre par S. D. GRATIAA,
21 nov 35, rue Natchez.

Huile chimique ou camphine, et Esprit de Gaz.

LES soussignés reçoivent constamment en magasin une grande quantité de camphine de première qualité et qui sera toujours très fraîche, attendu qu'ils viennent de prendre des arrangements avec les fabricans du Nord pour en recevoir toutes les semaines, et qu'ils vendront meilleur marché qu'aucun autre magasin de détail ou en voiture.
E. HAMPEREAU & Co.
21 nov No. 62, rue Condé.

PRUNEAUX EN COMPOTIERS—Les soussignés viennent de recevoir par le navire James Perkins, de Bordeaux, cent vingt six paniers de pruneaux en compotiers remplis de pruneaux de choix, qu'ils offrent à vendre par paniers ou par caisses.
O. VALETON & Co,
21nov 21, Tchoupitoulas

HUILE D'OLIVE—200 paniers huile en grandes et demi bouteilles A. Puget, véritable, en débarquement du navire Mehemet Ali, de Marseille, à vendre par O. VALETON & Co.
21nov 21, Tchoupitoulas

SOIE EN GERBES—2 caisses chaque de soie en gerbes, en débarquement et à vendre par
Wm. L. BURGESS & Co.
18nov

MAIS JAUNE—600 sacs mais jaune, en débarquement du steamer Iroquois, à vendre par
Wm. L. BURGESS & Co.

500 caisses, 300 sacs, savon marseillais, 200 caisses chandelles de suif, 100 caisses sucre, 30 do savon écossais. 20 barriques lard salé, épaules et pièces cotées. Poisson, épices, & Co, à vendre par
Wm. L. BURGESS & Co.

BOTTES, SOULIERS ET BROGRINES—En déchargement des navires Robert Burton et Champion de Philadelphie—60 caisses marchandises de 1ère qualité, se composant de bottines pour dames, fillettes et enfants, pantoufles à lacets, brodequins, etc., à vendre par
G. W. DUNBAR,
20 nov 29, rue de la Douane.

SUCRE RAFFINE—Sucre en pain, écrasé et en poudre, à vendre par H. A. NORCROSS,
20 nov 65, rue des Magasins

RIZ—30 barriques riz, à vendre par
H. A. NORCROSS,
20 nov 65, rue des Magasins

SALERATUS—50 barriques, en magasin et à vendre par H. A. NORCROSS,
20 nov 65, rue des Magasins

CLOUS—300 barillets, en débarquement du brick Rockall, à vendre par
H. A. NORCROSS,
20 nov 65, rue des Magasins

CAFE DE JAVA—300 sacs, à vendre par
H. A. NORCROSS,
20 nov 65, rue des Magasins

BLANC DE BALEINE—300 caisses, à vendre par
H. A. NORCROSS,
20 nov 65, rue des Magasins

VIN DE MADERE—[illegible] à vendre par
H. A. NORCROSS,
20 nov 65, rue des Magasins

COTONS [illegible]—200 balles Chicopee [illegible] à vendre par
H. A. NORCROSS,
20 nov 65, rue des Magasins